



Pistol® E.V.

Herbicide
pour les allées de Parcs, Jardins publics
et Trottoirs (PJT)

Herbicide

Contient 40 g/l de diflufénicanil (DFF),
250 g/l de glyphosate
sous forme de suspension concentrée (SC).

AMM N° 9600550

5 Le

Couleurs : NOIR



8000-A

PISTOL® E.V. - AMM N° 9600550

Contient : 40 g/l de diflufénicanil (DFF)
250 g/l de glyphosate
sel d'isopropylamine

Sans classement

Aqua Dangereux pour les organismes aquatiques.

- S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
- S 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- S 20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- S 49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Fiche de données de sécurité fournie sur simple appel au :
04.72.85.42.93

ou pouvant être consultée sur : www.club-vert.com.

N° appels d'urgence 24h/24h : 04.72.85.25.25

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

PISTOL E.V. - 5 L - FR - FR05658410B - ARTICLE 04227475



8000-A

Bayer Environmental Science • AGCI • Date : 22/08/05 • Auteur : Ch.

Couleurs : **CYAN** **JAUNE** **NOIR**

© Marque déposée Bayer.



Date de fabrication/n° de lot :
voir sur l'emballage



3 526552 969017

Bayer Environmental Science SAS
16 rue Jean-Marie LECLAIR
F-69009 LYON
Tél: 33 (0)4 72 85 42 93



Bayer Environmental Science

A Business Group of
Bayer CropScience

Dossier : PISTOL E.V. • Contenu : 5 L • Pays : FR • Réf. : FR056584108 • Article : 04227475 • Dim. : L 122 mm x H 120 mm Side 3

Couleurs : NOIR



8000-A

Pistol® E.V. est un herbicide curatif et persistant qui maintient le sol propre pendant plusieurs mois.

Pistol® E.V., grâce aux 2 matières actives qu'il contient, est à la fois curatif, foliaire et antigerminatif. Il est efficace sur de nombreuses adventices rencontrées couramment dans les allées ou sur les trottoirs. Sa bonne persistance permet de limiter le nombre d'interventions herbicides.

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Désherbage des allées de parcs, jardins publics et trottoirs : **7 l/ha.**

Nouvelle réglementation concernant les préparations associant « glyphosate + herbicide de pré-levée » : (Avis au J.O. du 8 octobre 2004).

- **Nouvelle dose maximale homologuée : 1800 g/ha de glyphosate acide pour le désherbage des allées de Parcs, Jardins et Trottoirs (zones perméables exclusivement).** Pistol EV appliqué à 7 l/ha apporte 1750 g/ha de glyphosate.
- **Quantité maximale de glyphosate acide applicable par ha et par an : 2880 g.**

Champ d'activité

Pistol® E.V. se révèle efficace sur un grand nombre de graminées et dicotylédones : Amarante réfléchie, armoise, atriplex, brunelle commune, capselle bourse à pasteur, céréaste, coquelicot, crépis, digitaire, épilobe, érigéron, fétuque, folle avoine, gaillet, géranium, laiteron, lampsane, lotier corniculé, luzerne lupuline, matricaire, myosotis, ortie dioïque, panais, pâturin annuel, picris, pissenlit, plantain, porcelle, ray-grass, renouée, rumex, séneçon commun, séneçon jacobée, sabline, sagine, stellaire, trèfle, véronique, vesce (il s'agit des principales espèces sensibles, consulter également la fiche technique).

Pistol® E.V. s'utilise sur les zones perméables plantées ou non d'arbres d'alignement : allées de parcs et jardins, trottoirs en terre battue, terre sablonnée ou gravillonnée, en « tout venant », en gorre.

Sur les surfaces imperméables utiliser uniquement le désherbant à action foliaire Final Way en localisé sur les adventices à détruire.



Mode d'emploi

Préparation du sol et de la culture

Pistol® E.V. s'utilise sur des zones perméables, à l'écart de tout point d'eau ou caniveau.

Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de désherbage, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage.

De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pulvérisateur porté ou tracté, bouillie préparée dans la cuve :

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose de Pistol® E.V. nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

Pulvérisateur équipé d'une pompe doseuse Dosatron®

- Remplir la cuve d'eau.
- Agiter le bidon, puis le placer sous la pompe doseuse et introduire le tuyau d'aspiration du produit.
- Mettre l'installation sous pression en manœuvrant la poignée de commande vers la droite.
- Régler la pression à 2,5 bars sur le régulateur pour obtenir 2 bars à la buse.
- Amorcer la pompe doseuse en positionnant le réglage du doseur au pourcentage maximum.
- Amorçage = dès que le produit est arrivé au niveau du corps doseur (tuyau d'aspiration plein).
- Faire chuter totalement la pression de l'installation, poignée de commande vers la gauche, appuyer sur la gâchette de la lance jusqu'à pression « 0 ».
- Régler le doseur au pourcentage désiré (voir tableau de réglage ci dessous).
- Remettre l'installation en pression en manœuvrant la poignée vers la droite.
- Désherber.
- Rinçage de l'installation : mettre le doseur au pourcentage maximum et pulvériser 15 à 20 litres d'eau sur une zone perméable traitée ou à traiter.

**Couleurs : NOIR**

Tableau de réglage de la pompe Dosatron® : Utiliser la pompe DI 16 du KPH avec les réglages suivants

Base 4 km/h Buse	Volume d'eau/ha	Réglage doseur
Buse rouge	400 litres	1,75%
Buse blanche	800 litres	0,87%

Dose(s) Recommandée(s)

Désherbage des allées de parcs, jardins publics et trottoirs : **7 litres/ha.**

Conditions de traitement

Pistol® E.V. peut s'utiliser tôt en saison, sur des adventices jeunes en pleine croissance.

L'application précoce permet d'avoir un sol propre et qui le restera grâce à la persistance de plusieurs mois du diflufenicanil ce qui limite le nombre d'interventions herbicides dans l'année.

Application

Pistol® E.V. s'applique en pulvérisation, après dilution dans l'eau. Le traitement peut se faire avec une rampe ou avec une lance en s'efforçant de pulvériser uniformément le produit sur les surfaces à désherber (400 litres à 800 litres de bouillie par hectare, soit 4 à 8 litres par 100 m²).

Eviter la formation de brouillard de pulvérisation, dangereux pour les plantations et cultures voisines, en utilisant de préférence des buses de pulvérisation spécialement adaptées aux traitements herbicides (buses « pinceau » à fente ou buses miroir) à une pression de 2 bars maximum.

Traiter avec un cache-herbicide à proximité des haies, massifs de fleurs, rosiers et arbustes.

Ne pas traiter les dallages, bitumes, bordures cimentées et autres surfaces imperméables pour éviter les risques de projections sur les cultures voisines.

Ne pas appliquer à proximité immédiate des fleurs et bulbes (risques d'éclaboussures).

Conditions du milieu

Consulter le service météo de votre région et choisir une journée douce sans vent ni pluie.

Le feuillage à atteindre doit être sec.

Ne pas traiter à plus de 25°C.





8000-A

Couleurs : NOIR

Programme de traitement

L'application de Pistol® E.V. en PJT permet de contrôler la végétation sur une longue période. Néanmoins dans le cas de conditions particulièrement difficiles il peut être nécessaire de faire quelques « retouches » sur des vivaces, des graminées ou dicotylédones à levée tardive. Dans ce cas utiliser un désherbant à pénétration foliaire homologué.

Consulter les fiches techniques de ces produits pour adapter la dose à la situation rencontrée.

Recommandations particulières

Lors de la pulvérisation, éviter tout entraînement et toute projection directe sur les feuilles et écorces vertes des arbres et arbustes à préserver, les bordures engazonnées et les massifs de fleurs. Éviter tout ruissellement de produit vers des cultures ou des points d'eau.

Précautions à prendre

Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

Au cours de l'emploi

- Porter des vêtements, gants, lunettes de protection.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve; les égoutter, les percer et les éliminer selon la législation en vigueur.
- Traiter en l'absence de vent.
- **Dans le cadre des bonnes pratiques d'utilisation, l'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés possédant la mention « limitation de la dérive » est recommandé.**
- **Éviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.**
- Ne pas pulvériser près de cours d'eau et éviter tout débordement de la rampe sur les mares, cours d'eau et fossés.
- Éliminer les fonds de cuve et les eaux de rinçage par épandage sur le lieu de traitement après les avoir dilués 5 fois.





Après emploi

Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Important

Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

